

Département de la Savoie  
Albertville 1 – Canton N°3  
**MAIRIE DE CEVINS**  
☎ 04.79.38.20.28  
Fax 04.79.38.26.59



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 21 Juillet 2017 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 14  
Présents : 10  
Votants : 11

**Absents :**

Karim AMELLAL.

**Excusés :**

Justine BAL (pouvoir de vote à Nadine POINTET).  
Jean-Louis DUNAND-LAISIN.  
Frédéric LE FUR.

**Secrétaire de séance :**

Bernadette AMIEZ.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'un point supplémentaire :
  - ↳ Travaux de l'Eglise – Marché de Maîtrise d'œuvre- Avenant n° 1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 30 Juin 2017 est adopté à l'unanimité.

Bernadette AMIEZ est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire depuis la dernière séance.

↳ **Intercommunalité :**

- Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention de mise à disposition, relative aux dossiers d'urbanisme, qui avait été établie le 04 Mars 2015 entre Arlysère et la Commune de Cevins. En raison de la création de la Communauté d'Agglomération et de la suppression de l'instruction des Certificats d'Urbanisme d'information qui va être confiée aux Communes, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre prochain, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver les termes de l'avenant présenté par la Communauté d'Agglomération Arlysère et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

.../...

↳ **Personnel communal : Détermination des critères d'évaluation pour l'entretien professionnel :**

- Monsieur le Maire expose que chaque collectivité a l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Il leur appartient de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du Comité Technique compétent, portent notamment sur les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs, les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles et la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant à exercer des fonctions d'un niveau supérieur. Un document support standard a été élaboré par le Centre de Gestion pour chaque catégorie d'agent. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les critères d'appréciation tels qu'ils sont définis dans ce document.

↳ **Forêt communale : Programme état d'assiette des coupes 2018.**

- Lecture est faite de la proposition ONF d'inscription des coupes de bois à l'état d'assiette pour l'exercice 2018. Au terme de cette lecture et après discussion au cas par cas, le Conseil Municipal se positionne de la façon suivante :
  - Approuve l'instruction des coupes au câble programmées sur les parcelles 18 (Le Planey / La Frachette) et 45 (Châtelard), portant respectivement sur des volumes présumés réalisables de 458 m<sup>3</sup> et 603 m<sup>3</sup>, mais attend les propositions concrètes et chiffrées de la part de l'ONF, début 2018, avant de se prononcer sur la destination et le mode de commercialisation de ces coupes.
  - N'approuve pas, en l'état actuel, la proposition de coupe concernant la partie basse de la parcelle 11 (Les Darborires), d'un volume estimé de 249 m<sup>3</sup> au motif que la limite basse de cette parcelle est très déchiquetée et interfère avec de nombreuses parcelles privées, avec des limites à trouver selon l'ONF qui a réalisé des recherches et qui préconise, aujourd'hui, la géolocalisation de 70 bornes, sur un linéaire total de 1.8 kms pour un coût important estimé à 11 420 €uros HT, à comparer avec les 249 m<sup>3</sup> de bois exploitables sur cette partie.
  - N'approuve pas, en l'état actuel, les coupes d'emprises proposées au lieu-dit du Fragny et destinées à la réalisation d'une piste avec place de retournement d'environ 1.8 kms de longueur devant permettre d'accéder aux parcelles 5 et 6, pour les motifs suivants :
    - ↳ Cette piste passe essentiellement dans un secteur constitué d'un très grand nombre de parcelles privées (plusieurs dizaines de propriétaires, nombre exact à préciser encore). Aucune concertation n'a été engagée à ce jour avec eux.
    - ↳ Les bois coupés d'un volume estimé à 82 m<sup>3</sup> et 101 m<sup>3</sup> appartiennent à ces propriétaires.
    - ↳ La Commune n'a actuellement aucune idée du coût d'une telle réalisation, ni du montant des subventions possibles.
    - ↳ Ce coût est, bien sûr, à comparer avec les 650 m<sup>3</sup> de bois estimés exploitables sur les parcelles communales 5 et 6.

↳ **Détérioration d'un panneau de signalisation : Demande de remboursement.**

- Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Eglise, un panneau de signalisation a involontairement été détérioré par une des entreprises en charge du chantier. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander le remboursement de ce panneau à l'entreprise concernée, à hauteur de 80.71 €uros.

↳ **Travaux Eglise – Marché de Maîtrise d'œuvre – Avenant n° 1**

- Monsieur le Maire rappelle que le Cabinet D'AR JHIL avait été retenu pour la mission de Maîtrise d'œuvre des travaux de l'Eglise. Une modification du programme des travaux a entraîné une plus-value d'un montant de 5 161.59 €uros HT sur les honoraires. Par conséquent, le Cabinet D'AR JHIL présente un avenant qui modifie le marché initial établi le 04 Avril 2011 et le porte à 17 461.59 €uros HT. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent. ....

↳ **Informations et questions diverses :**

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 30 Juin 2017 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Monsieur le Maire indique que l'organisation, par l'Association des Parents d'Elèves de Cevins, de la Fête du 14 Juillet s'est bien déroulée. Le succès remporté permet d'envisager une reconduction de cette manifestation en 2018.
- Le Conseil Municipal décide de confier la campagne 2017 d'entretien de la voirie communale à l'Entreprise COLAS, pour un montant de 26 646.00 Euros TTC.
- Monsieur le Maire indique que l'Association des Parents d'Elèves de CEVINS organise un vide-grenier, sur la Commune, le dimanche 17 Septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

CEVINS le 28 Juillet 2017.

**P/Le Maire empêché,  
L'Adjoint,**



*Marie Christine Doridant*  
Marie-Christine DORIDANT